

(N^o 73.)

SENAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1854.

(Voir les N^{os} 131 et 173 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de dix millions huit cent vingt et un mille cinq cent soixante-cinq francs (fr. 10,821,565), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 16 mars 1853.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) N. J. A. DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) A. DUMON.
CH. VERMEIRE.*

Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1854.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		[TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	918,200 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	487,200 »	»	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, etc.	81,500 »	4,000 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel	46,000 »	»	
6	Service de la monnaie	42,000 »	»	
7	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.	»	100,000 »	
8	Magasin général des papiers	110,000 »	»	
9	Documents statistiques	19,500 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.			
10	Traitement des directeurs et agents du trésor. . .	123,000 »	»	548,300 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des direc- teurs et agents.	23,500 »	»	
12	Caissier général de l'État	200,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. — Traitements	334,900 »	»	7,788,040 »
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	304,700 »	»	
15	— des contributions (Traitements fixes . . .	1,160,000 »	»	
16	— des contributions directes, des ac- Remises proportionnelles cises et de la et indemnités (crédit non comptabilité. limitatif)	1,385,000 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime . .	3,965,250 »	»	
18	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	47,900 »	»	
19	Suppléments de traitements	25,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et em- ployés non remplacés (Les crédits portés aux art. 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des contribu- tions dans les provinces.)	,	70,000 ,	
21	Frais de bureau et de tournées	68,840 »	,	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	284,200 »	,	
23	Police douanière	5,000 »	,	
24	Matériel	117,800 »	,	
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'An- vers	19,450 »	,	
CHAPITRE IV.				
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>				
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 fr. à l'art. 31, litt. C, relatif aux frais de bureaux des directeurs).	386,380 »	6,250 »	
27	Traitement du personnel du domaine	104,225 »	250 »	
28	— — forestier	241,900 »	,	1,717,625 ,
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	780,000 »	,	
30	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	46,000 »	,	
31	Matériel	52,620 »	,	
32	Dépenses du domaine	100,000 »	,	
CHAPITRE V.				
<i>Administration de la caisse générale de retraite.</i>				
33	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	7,400 »	,	
34	Administration centrale. — Matériel	1,500 »	,	
35	Remises proportionnelles et indemnités des fonction- naires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>).	3,500 »	,	12,400 ,

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI. <i>Pensions et secours.</i>			
36	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment	17,500 »	»	23,000 »
37	Secours à des employés, veuves et familles d'em- ployés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un se- cours, à raison de leur position malheureuse . . .	7,500 »	»	
	CHAPITRE VII. <i>Dépenses imprévues.</i>			
58	Dépenses imprévues non libellées au budget . . .	12,000 »	»	12,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.	10,641,065 »	180,500 »	10,821,565